Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :	
en exercice	27
présents	19
votants	26

OBJET :

N°DCM2023-75

Foncier : convention de servitude ENEDIS, Clos de Toisinges

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le : 17/10/2023

Publié le : 17/10/2023

Le Maire,
Marin GAILLARD

P.O.

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)

L'an deux mille vingt-trois -----
le douze octobre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 octobre 2023

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président)** ; Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Fernand METRAL, Stéphanie CONTAT, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Valérie BOUVIER, Guy DUJOURD'HUI, Jean-Claude BESSON, François GONON, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Alexandre PESSEY-GIROD.

ABSENTE : Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Dominique CORNET est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Daniel BUFFLIER informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la restructuration des réseaux électriques, ENEDIS envisage l'installation d'un ouvrage électrique impasse des Castors, sur la parcelle AE65, appartenant à la commune, pour l'alimentation de l'ensemble immobilier le Clos de Toisinges.

Une convention de servitude est proposée afin de passer 20m de lignes électriques sur une largeur de tranchée de 1m.

A titre de compensation forfaitaire et définitive, ENEDIS s'engage à verser à la commune une indemnité unique et forfaitaire de 40 €.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Accepte la convention de servitudes avec ENEDIS jointe pour l'occupation de la parcelle AD65, impasse des Castors, appartenant à la commune ;

- Autorise le Maire, ou en cas d'empêchement la 1ère Adjointe, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office notarial chargé du dossier, à signer la convention ainsi que l'acte notarié afférant et tous autres documents nécessaires à l'opération ;

- Autorise le Maire à procéder à toutes démarches et formalités s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD



La Secrétaire,
Dominique CORNET